

# CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

## Procès-verbal Séance du 18 février 2020

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

**Etaient présents** : B. FRAMMERY - M. COIN - JC. CHARLIER - C. MARTIN  
A. ETCHEBERRY - S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM  
(adjoints) - E. DECOUZ - E. BARTHES - B. CHAUVET  
V. GOUTEUX - E. DE MALEZIEUX - W. GRANDPRE  
F. GUITTON

**Absents excusés** : B. GUERQUIN - D. POURCHER - P. CHARRON - F. ROGARD  
(procuration à F. GUITTON) - A. BOUSSER - L. GAULIARD  
M. KUNG - L. BERONJA - M. CERAMI - N. PRINDEZIS  
F. BLANCK - I. BERGERI

En préambule du conseil municipal, Mme la Maire fait part au conseil municipal du décès de Mme Christiane LEVRARD, agent des écoles de la commune depuis 12 ans. Afin d'honorer sa mémoire, elle propose une minute de silence à l'assemblée en souvenir de cette femme très appréciée par son rayonnement et sa présence et qui avait su rassembler une équipe très compétente autour d'elle, dans un esprit bienveillant. Elle a également une pensée pour son époux, Patrick, ainsi que pour ses enfants.

A. ETCHEBERRY souhaite, au nom du conseil municipal, présenter des condoléances ainsi que le soutien le plus chaleureux et amical à la famille de Christiane qui a été emportée très vite par la maladie, ceci malgré sa combativité. C'est très douloureux pour l'ensemble des personnes qui la connaissaient et la côtoyaient au sein des écoles. Elle salue son professionnalisme et son dévouement exceptionnel, ainsi que l'affection qu'elle avait pour ses collègues, et la collectivité en général.

Messieurs BLANCK et CERAMI sont présents dans la salle mais ne souhaitent pas siéger et distribuent une lettre, les autres membres de la minorité sont absents.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme la Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour portant sur un remboursement exceptionnel de location du four communal suite à un problème d'alimentation en eau. Après acceptation du conseil municipal, l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAUX DES 17 DÉCEMBRE ET 7 JANVIER
- FINANCES
  - A. COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2019
  - B. AFFECTATION DES RESULTATS 2019
  - C. VOTE DES TAUX

- D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CREDITS DE PAIEMENT
- E. BUDGET PRIMITIF 2020
- F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- G. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT-VINCENT ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
- H. CONSTRUCTION DE L'ALSH DE LA BRETONNIERE - AUTORISATION SIGNATURE MARCHES
- I. ACQUISITION PIANO
- ESPACE RECREATIF COLLEGE LE JORAN CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN
- AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES HAUTINS ET DE LA ROUTE DES MARLIS : CONFORTEMENT DU SCHEMA MODE DOUX DE LA COMMUNE : ACQUISITION AMIABLE PAR PASSATION D'ACTE AUTHENTIQUE EN LA FORME ADMINISTRATIVE
- DENOMINATION DE VOIRIE : NOUVELLE VOIE PROGRAMME ROUTE DE FERNEY « SCA AMESPAR »
- TRAVAUX DE SECURISATION DES DEPLACEMENTS DOUX ROUTE D'ORNEX : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE DEPARTEMENT, LES COMMUNE D'ORNEX ET DE PREVESSIN-MOENS
- LOCATION DE MATERIEL DE SONORISATION
- LOCATION DU FOUR COMMUNAL - REMBOURSEMENT
- ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 : TENUE DES BUREAUX DE VOTE
- DIVERS

Mme la Maire constate que, malgré l'importance des points soumis à délibération, dont celui du budget, la minorité est absente ; absence dont les motifs sont apparemment expliqués dans une lettre. Compte-tenu de l'ordre du jour et de la présence de Monsieur RIETZMANN, Trésorier, elle ne peut que s'étonner de cette absence et propose d'entamer la séance.

## **2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Est nommé Monsieur François GUITTON.

## **3. APPROBATION PROCÈS VERBAUX DES 17/12/2019 ET 07/01/2020**

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

## **4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **a. SIVOM du 29/01/2020 (M. COIN)**

M. COIN indique que le comité a acté la tenue du DOB. La prochaine réunion, du 26 février, portera quant à elle sur le vote du budget primitif.

Mme la Maire précise que le SIVOM a pour objectif le respect du calendrier d'investissement, notamment la finalisation de la gendarmerie d'Ornex. Cette dernière permettra enfin à tous les gendarmes d'être logés au sein de la gendarmerie : le regroupement dans la même enceinte jugulera la quinzaine d'hébergements hors caserne et réduira les temps de réactivité au bénéfice de l'efficacité. Le calendrier prévoit une livraison en juin 2020. Le second projet structurant sur lequel est porté beaucoup d'attention est la halle de sport de Vésegnin qui répondra aux nombreuses attentes des associations sportives et habitants du SIVOM.

**b. Commission Travaux bâtiments / développement durable du 08/01/2020 (S. RALL)**

S. RALL indique que cette commission a fait le point sur :

- la livraison et l'inauguration de la nouvelle bibliothèque qui a reçu un excellent accueil de la part de la population avec une fréquentation à la hausse ;
- la phase de pérennisation de l'UEM des Grands Chênes : elle est terminée, le bureau est installé ;
- le démarrage de la pose de brise-soleil orientables ;
- l'installation des boîtes à livres sur la commune : celles de l'école ALICE et du parc du château sont en place ;
- les travaux de la halle de stockage qui ont pris un peu de retard au démarrage : le bardage est en cours de finalisation, ainsi que les intérieurs ;
- les travaux à réaliser sur l'église : électricité, remplacement de tuiles, de vitres du sas et des reprises de peinture de menuiseries ;
- la réhabilitation en régie de l'ancienne bibliothèque qui offre maintenant 2 nouveaux espaces aux associations, la livraison s'est faite début février ;
- la suite des travaux au Centre Technique, notamment la réhabilitation des vestiaires des agents ;
- l'installation de crochets et lignes de vie à la Bretonnière, ainsi que des reprises de zinguerie, des commandes de gabions pour

**c. Commission Travaux voirie / sécurité 08/01/2020 (E. IMOBERSTEG)**

E. IMOBERSTEG donne lecture des points abordés lors de cette séance :

- cœur de village : la réception des travaux, terminés, a eu lieu en décembre ;
- aménagements extérieurs des tennis : les accès et parkings sont en cours de réalisation ;
- secteur Grands Chênes : la réalisation du parking « enseignants » / dépose minute / accès sécurisé et arrêt de bus est terminée ;
- parc du château : l'électricité du chalet des manifestations a été remise aux normes, le parcours Santé a été rénové et des nouveaux jeux ont été installés ;
- route de l'Europe : il a été procédé au débouchage de buses et curages de fossés suite à de nombreuses inondations et de stagnation d'eau ;
- route de Mategnin : le DCE a été mise en ligne ;
- route Bellevue : les travaux du « S » ont débuté, notamment avec la suppression de la haie ;
- parking des installations sportives : il convient de prévoir sa création, une réflexion débute à ce sujet ;
- réfection de la voirie du golfe chemin de la Manchette : ces travaux sont en attente de conditions météo favorables ;
- bornes de recharges électriques : les 2 bornes sises face à la Poste sont opérationnelles ;
- déplacements en mode doux : principalement Mategnin en site propre qui sera faite avec toute la programmation du quartier. Sont à l'étude des liaisons inter-lotissements ;
- mise aux normes PMR : le Prieuré est en cours de finition ;
- création des parkings et des liaisons piétonnes à Brétigny pour faire rejoindre l'arrière du Four communal directement à la promenade de la Manchette sans passer par la route du Sénateur A Fouilloux avec

renforcement de la signalisation pour la sécurisation ;

- pose de 2 radars pédagogiques sur différentes voiries afin de prévenir les excès de vitesse et sensibiliser les conducteurs à plus de prudence.

A. ETCHEBERRY indique que, concernant l'aménagement autour de l'école des Grands Chênes, les premiers retours sont très positifs, tant par les directrices que par les enseignants qui trouvent que, malgré les craintes, le nouveau parking est bien intégré et que le son usage s'avère très positif, y compris pour l'accueil sécurisé des enfants par la cour de récréation. Le dépose-minute fonctionne très bien et il est d'ores et déjà constaté moins d'incivilités.

#### **d. Urbanisme du 17/02/2020 (JC. CHARLIER)**

JC. CHARLIER indique que la commission a été amenée à examiner :

- 7 permis de construire : tous ont été accordés sauf un ;
- 13 déclarations préalables, dont 6 ont reçu un avis défavorable.

JC. CHARLIER indique que, concernant ces dossiers, il a d'ores et déjà été pris en compte les préconisations du PLUiH, sachant que ce dernier sera voté le

27 février et qu'il sera exécutoire dans les 15 jours qui suivront ce vote. Les changements déjà observés, notamment pour les particuliers : changement de la définition du CES (Coefficient d'Emprise au Sol) sur les zones pavillonnaires, qui englobe maintenant les annexes. D'autre part, concernant le logement collectif, celui-ci est beaucoup plus cadré puisque, selon le zonage, un CEF s'applique, ainsi que des réglementations concernant les espaces verts et le biotope, ce dernier s'appliquant également aux particuliers.

JC. CHARLIER indique que la commission se réunira une dernière fois le lundi 16 mars.

Mme la Maire remercie Monsieur RIETZMANN d'être présent, comme chaque année, pour ce conseil de présentation de budget.

S'agissant du dernier conseil municipal après ces 6 ans de mandat, Mme la Maire tient également à remercier les conseillers municipaux ainsi que les services communaux dont l'accompagnement permet la présentation du budget, à la fois en termes d'investissements sur toutes les thématiques développées au cours de ces 6 années avec beaucoup de bienveillance, d'esprit d'équipe et de sens du service. Encore une fois elle réitère, au nom du conseil municipal, son profond remerciement.

## **5. FINANCES**

### **A. COMPTE DE GESTION & COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. COIN, commente l'ensemble des pièces remises aux conseillers municipaux tels que présentés lors de la commission Finances du 10/02/2020 et qui se résume comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>	<b>Dépenses ou Déficits</b>	<b>Recettes ou Excédents</b>	<b>Dépenses ou Déficits</b>	<b>Recettes ou Excédents</b>	<b>Dépenses ou Déficits</b>	<b>Recettes ou Excédents</b>
Résultats reportés (n-1)	---	3 497 030.56	---	655 965.04	---	4 152 995.60
Opérations de l'exercice (n)	8 364 258.51	10 528 608.23	4 590 190.21	4 441 657.10	12 954 448.72	14 970 265.33
<b>TOTAUX (n-1 + n)</b>	<b>8 364 258.51</b>	<b>14 025 638.79</b>	<b>4 590 190.21</b>	<b>5 097 622.14</b>	<b>12 954 448.72</b>	<b>19 123 260.93</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (n) à reporter n+1</b>		<b>5 661 380.28</b>	---	507 431.93	---	<b>6 168 812.21</b>

Restes à réaliser à reporter n+1	---	---	1 965 104.70	734 967.00	1 965 104.70	734 967.00
<b>SOIT UN RESULTAT COMPTABLE</b>		<b>5 661 380.28</b>	<b>722 705.77</b>			<b>4 938 674.51</b>

Il présente, notamment, le détail des réalisations et des opérations à reporter.

La maire est invitée à quitter la salle pour laisser le conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite du compte administratif 2019.

*Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal arrête les résultats tels que présentés (compte administratif et compte de gestion).*

La Maire est invitée à revenir dans la salle du conseil municipal.

## **B. AFFECTATION RESULTATS 2019**

M. COIN indique au Conseil que le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

### *Résultat de fonctionnement :*

- Résultat de l'exercice : 2 164 349.72 €
- Résultat antérieur reporté : 3 497 030.56 €
- Résultat à affecter : **5 661 380.28 €**

### *Solde d'exécution d'investissement :*

- Solde d'exécution cumulé : 507 431.93 €
- Solde des restes à réaliser : - 1 230 137.70 €
- Besoin de financement : 722 705.77 €

Il propose l'affectation des 5 661 380.28 € comme suit :

- Report en fonctionnement (R 002) pour 3 438 674.51 €
- Affectation en réserve d'investissement (R 1068) pour 2 222 705.77 €

*Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation telle que proposée.*

## **C. VOTE DES TAUX**

M. COIN propose au Conseil de maintenir les taux communaux appliqués en 2019, soit :

- Taxe foncière bâtie communale : 11.88 %
- Taxe foncière non-bâtie communale : 39.21 %

*Délibération : vote oui à l'unanimité*

## **D. AUTORISATIONS DE PROGRAMME AVEC CRÉDITS DE PAIEMENT**

Après avoir rappelé qu'un des principes des Finances publiques repose sur l'annualité budgétaire, M. COIN indique que pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité des dépenses la 1<sup>ère</sup> année puis reporter les crédits d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des

investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Compte-tenu des dépenses effectivement réalisées et du montant prévisionnel actualisé des travaux, il est proposé :

- *la mise à jour des AP/CP pour le budget 2020 ainsi qu'il suit :*

<u>N° AP</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant AP</u>	<u>CP 2012 à CP 2018</u>	<u>CP 2019</u>	<u>CP 2020</u>	<u>CP 2021</u>
<u>2013-1</u>	Groupe Scolaire Alice	11 398 490.03	11 393 947.45	1 542.58	3 000.00	
<u>2017-3</u>	Halle de Tennis	1 152 000	417 420.28	717 101.16	17 478.56	
<u>2017-4</u>	Cœur de village	1 531 774.47	59 779.97	1 441 994.50	30 000.00	
<u>2018-1</u>	Travaux Grands Chênes pour pérennisation UEM	774 790.49		178 654.46	577 800	
<u>2019-1</u>	ALSH Bretonnière	1 675 000.00	7 289.88	53 752.71	1 000 000	613 957.41
<u>2019-2</u>	Voirie Parking secteur Tattes et Halles	500 000.00		0	250 000	250 000

- *la clôture des AP/CP pour le budget 2020 ainsi qu'il suit :*

<u>N° AP</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant AP</u>	<u>CP 2018</u>	<u>CP 2019</u>
<u>2017-2</u>	Restructuration SPGL	11 193.00	5 760.00	5 433.00

*Délibération : vote oui à l'unanimité sur les mises à jour et clôtures.*

## **E. BUDGET PRIMITIF 2020**

M. COIN, après avoir rappelé que le budget primitif est la traduction financière des éléments du DOB, toujours avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un niveau et une qualité des services rendus à la population, en évitant de recourir à l'emprunt et en tentant de mobiliser le plus de subventions possibles auprès des organismes ad hoc.

Il procède à la lecture des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement, tout en commentant les documents soumis à approbation.

*Délibération : le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :*

- *Section de fonctionnement : 14 011 295.00 €*
- *Section d'investissement : 9 323 284.70 € (reports inclus)*

M. COIN remercie Monsieur RIETZMANN et son équipe de la Trésorerie de Gex pour l'aide apportée tout au long de l'année. Au cours des 6 années écoulées et des 6 budgets présentés. M. COIN souligne que beaucoup de changements sont intervenus, notamment la dématérialisation qui a été un gros travail, tout comme la mise au point des marchés publics, et il tient à remercier le service Finances de la commune pour tout le travail effectué. Il étend ses remerciements à l'ensemble des services pour l'effort de compression des dépenses de fonctionnement qui permet en contrepartie d'investir toujours autant et ceci dans un contexte de diminution de recettes provenant de l'Etat.

## **F. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. COIN propose au conseil municipal de délibérer sur la proposition suivante faite par la commission Finances du 10/02/2020 :

<b>NOM ASSOCIATION</b>	<b>Proposition commission Finances - en €</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
ALFA3A	277 975	<i>Subvention de fonctionnement</i>
APPM	50 000	<i>Subvention de fonctionnement</i>
Amicale Animation Tougin	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
Amicale des Anciens Combattants	200	<i>Subvention de fonctionnement</i>
APICy	100	<i>Subvention de fonctionnement</i>
Banque Alimentaire	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
Bel automne	600	<i>Subvention de fonctionnement</i>
Brin d'Eveil	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
BTP CFA	300	<i>Subvention de fonctionnement de 100€ par élève de la commune (3)</i>
CECOF CFA	200	<i>Subvention de fonctionnement de 100€ par élève de la commune (2)</i>
CIO	150	<i>Subvention de fonctionnement</i>
EMCCE	320	<i>Subvention de fonctionnement de 80€ par élève de la commune (4)</i>
EQUIPE ENTRAIDE	500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
INSTITUTION JEANNE D'ARC	500	<i>Subvention pour 4 élèves de primaire et 1 maternelle</i>
JSP NORD EST GESSIEN	600	<i>Subvention de fonctionnement</i>
Les Restaurants du Cœur	2 500	<i>Subvention de fonctionnement</i>
MFR Balan	100	<i>Subvention de fonctionnement de 100€ par élève de la commune (1)</i>
UCG	3 500	<i>Subvention pour prix de la municipalité</i>

***Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :***

- *décide de verser les subventions précitées ;*
- *autorise Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions avec les associations concernées par un conventionnement ;*
- *donne un avis défavorable aux demandes suivantes :*
  - *AFM Téléthon*
  - *La Chambre des Métiers*
  - *Médecins du Monde*
  - *UDAF*
  - *Nous Aussi*
  - *Scléroses en plaques du Jura*
  - *AFSEP*
  - *Les Pep 01*
  - *APAJH 01*
  - *Les Pompiers GSCF*
  - *la commune du Teil*
  - *la Fondation de France*
  - *la Gexoise*
  - *Mme RASHITI Vanessa*

## **G. PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE SAINT-VINCENT ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

M. COIN rappelle au conseil que, conformément à la délibération n° 01-04/2013 du 2 avril 2013, la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Vincent, ceci au prorata du nombre d'élèves de maternelle et d'élémentaire inscrits résidant à Prévessin-Moëns.

Il expose que la participation communale au titre de l'année scolaire 2018/2019, à payer au budget 2020, est égale au coût moyen d'un élève externe scolarisé au groupe scolaire des Grands Chênes durant la même année scolaire, avec différenciation du coût entre les élèves de maternelle et les élèves d'élémentaire.

Cette participation s'élève à la somme de 62 427.29 €, pour 25 maternelles et 72 élémentaires (69 449.66 €, pour l'année 2017/2018, pour 29 maternelles et 62 élémentaires), calculée selon le détail en annexe.

Il précise que la participation de la Commune n'est pas obligatoire, mais que compte tenu de la première proximité de cette école et du nombre significatif d'élèves de la Commune qui y sont scolarisés, cette participation s'inscrit dans la volonté de laisser le libre choix aux parents quant à la scolarisation de leurs enfants et d'être équitable envers tous les enfants de la commune.

**Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la participation à verser à l'école Saint-Vincent, d'un montant de 62 427.29 € pour l'année scolaire 2018/2019, payable sur l'année 2020 ;
- **PRÉCISE** que la dépense en résultant sera prélevée à l'article 6558 du budget de l'exercice en cours.

#### **H. CONSTRUCTION DE L'ALSH DE LA BRETONNIERE - AUTORISATION SIGNATURE MARCHES**

M. COIN explique que la Commune a lancé une consultation en novembre 2019, en procédure adaptée, pour les travaux de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement à l'école de la Bretonnière et de modifications partielles de l'école. Ces travaux comprennent :

- la création d'un centre de loisirs sans hébergement comprenant des salles d'activité, des sanitaires, un bureau, un office et des locaux techniques ;
- la transformation d'espaces dans le groupe scolaire existant pour une meilleure cohérence du bâtiment, avec notamment la création d'une 2<sup>ème</sup> « salle de restauration », de deux nouvelles classes, et le déplacement des salles de repos.

Une première commission MAPA s'est réunie le 30 janvier 2020 pour analyser les offres reçues ; elle propose les attributions suivantes :

LOTS	Entreprises	Montant € HT
Lot 3 - Charpente - bardage - isolation thermique - couverture - zinguerie	SAS FAVRAT CONSTRUCTION BOIS (74550 ORCIER)	181.264,01
Lot 5 - Etanchéité	SARL E.F.G. (74100 ANNEMASSE)	4.016,16
Lot 6 - Serrurerie	GIROUD SAS (01540 VONNAS)	27 445.65
Lot 9 - Faux plafonds	MCP (01320 CHALAMONT)	26.700,00
Lot 10 - Peinture intérieure et extérieure	BONGLET (39000 LONS LE SAUNIER)	28.385,18





M. COIN indique qu'une phase de négociation a été lancée pour les autres lots et la commission s'est réunie à nouveau le 18 février 2020 pour le choix des entreprises et propose d'attribuer les lots comme suit :

LOTS	Entreprises	Montant € HT
Lot 1 - VRD	ROUX TP (01960 PERONNAS)	77 490,45
Lot 2 - Maçonnerie - Démolition	GALLIA (01200 CHATILLON EN MICHAILLE)	299 961,62
Lot 4 - Menuiserie métallique	CARRAZ (01200 CHATILLON EN MICHAILLE)	100 000,00
Lot 7 - Cloisonnement - Démolition	BONGLET (39001 LONS LE SAUNIER)	66 318,64
Lot 8 - Menuiseries Bois	NINET (01200 BILLIAT)	101 105,26
Lot 12 : Revêtement de sol mince	STORIA (69005 LYON)	47 849,47
Lot 14 : Courants fort et faible	REISSE (01820 PREVESSIN-MOENS)	49 141,23

Enfin, il précise que les lots 11 (Chape - faïences) et 13 (Chauffage - Rafraîchissement - Ventilation - Sanitaire) n'ayant reçu aucune offre, ont été déclarés infructueux et une consultation sous forme de procédure adaptée a été relancée pour ces 2 lots. Ceux-ci seront attribués ultérieurement.

*Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer les marchés susmentionnés ainsi que tous les actes afférents.*

#### **I. ACQUISITION PIANO**

M. COIN explique au conseil que, dans un souci de promouvoir un enseignement musical original et de qualité, la commune a l'opportunité d'acquérir un Piano demi-queue de marque BECHSTEIN, qui pourra servir dans le cadre des cours d'instrument dispensés par le Kiosque à Musique ainsi que lors des manifestations culturelles musicales.

L'instrument, propriété d'un particulier, M. Sébastien DUCIMETIERE, a été expertisé par Mme Chantal BATLOGG, accordeuse de piano, qui confirme la qualité de l'instrument, et la modicité de son prix de vente au regard de son état.

Il précise que le prix convenu avec le vendeur est de 4 500 €, livraison comprise.

*Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à ordonnancer cette dépense au profit de M. DUCIMETIERE Sébastien.*

#### **6. ESPACE RÉCRÉATIF COLLEGE DU JORAN : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN**

JC. CHARLIER explique au conseil que la réorganisation de la carte scolaire pour les collégiens a induit l'arrivée de nouveaux collégiens des communes limitrophes, scolarisés au collège du Joran à Prévessin-Moëns. Le Département

de l'Ain a aménagé de nouveaux locaux pour les accueillir dans de bonnes conditions, et parallèlement souhaite aménager un espace extérieur supplémentaire au bénéfice de ces collégiens.

Toutefois, la superficie et la configuration actuelle du tènement appartenant au Département de l'Ain, cadastré AX 119,120, 122 et 131, ne permettent pas l'implantation de ce nouvel espace extérieur, récréatif et sécurisé.

Aussi, il propose que la commune de Prévessin-Moëns, propriétaire de la parcelle attenante au collège actuel cadastrée AX126, mette à disposition du département une partie de cette parcelle d'une surface de 1 800 m<sup>2</sup> environ et en autorise la clôture afin de sécuriser cet espace pour permettre son usage exclusif par les collégiens lors des temps de récréation et de pause méridienne. Hors de ces plages horaires dédiées au collège, l'espace concerné redeviendra accessible à tous, dans son usage actuel (aménagement en city stade).

Mme la Maire rappelle qu'elle est bien consciente des inquiétudes que peuvent avoir les parents concernant les augmentations d'effectifs, sachant que cette situation est la conséquence d'une démographie galopante en cours depuis une dizaine d'années. Les écoles et les collèges sont sous pression et les collectivités, y compris le Département, doivent investir le plus vite possible pour d'un côté, aménager au mieux l'existant, et de l'autre, construire un nouveau collège prioritaire sur le territoire du SIVOM à l'horizon 2024 sur la commune d'Ornex.

*Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal*

- *décide la mise à disposition au Département de l'Ain des surfaces nécessaires, de l'ordre de 1 800 m<sup>2</sup>, à la création d'un espace récréatif pour les collégiens sur une partie de la parcelle AX126,*
- *autorise le département de l'Ain à procéder aux demandes d'autorisations et aux travaux nécessaires à la concrétisation de ce projet,*
- *autorise Madame la Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.*

## **7. AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES HAUTINS ET DE LA ROUTE DES MARLIS : CONFORTEMENT DU SCHEMA MODE DOUX DE LA COMMUNE : ACQUISITION AMIABLE PAR PASSATION D'ACTE AUTHENTIQUE EN LA FORME ADMINISTRATIVE**

JC. CHARLIER explique au conseil que la commune de Prévessin-Moëns souhaite améliorer l'accessibilité tous modes de la commune. A ce titre, elle prévoit à terme l'aménagement d'un mode doux sur la rive sud-ouest du chemin des Hautins, seule la rive nord-est étant aujourd'hui aménagée. Cet aménagement permettra de poursuivre le maillage modes doux existant, en maillant route des Marlis / école des Grands Chênes / pôle d'équipement de Vésegnin, et également en direction du centre bourg.

Cette réalisation implique l'acquisition d'une bande de terrain appartenant aux indivisaires GAROBY, ALTABER ET RIUNAUD, sur deux parcelles détachées en prévision de cette rétrocession (cadastrées AH 99 et AH 100).

Le prix d'acquisition amiable convenu avec ces derniers est d'un euro symbolique (1 € TTC) pour la bande de terrain concernée, représentant une surface de 684 m<sup>2</sup> (625 m<sup>2</sup> pour AH100 et 59 m<sup>2</sup> pour AH 99).

Par ailleurs, et conformément à l'Article L1311-13 du CGCT, Mme la Maire, en sa qualité d'officier public a le pouvoir de recevoir et authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité et ainsi de se dispenser

d'avoir recours à un acte notarié souvent long à obtenir dans des transactions de très faible montant. Toutefois, lorsque le Maire reçoit et authentifie l'acte, il ne peut représenter la collectivité, c'est pourquoi il est proposé de désigner un adjoint pour représenter cette dernière dans les actes administratifs.

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, et considérant la nécessité d'acquérir les parcelles ci-dessus désignées pour réaliser des aménagements en faveur des modes doux,

*Délibération : le conseil municipal, à l'unanimité,*

- *décide d'acquérir les parcelles AH99 et AH 100 pour un montant de 1€ TTC ;*
- *dit que les frais et accessoires seront à charge de la commune ;*
- *donne pouvoir à Madame la Maire afin de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;*
- *décide de passer les actes d'acquisitions en la forme administrative ;*
- *désigne le 1<sup>er</sup> Adjoint pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Mme la Maire en la forme administrative, et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.*

#### **8. DENOMINATION DE VOIRIE : NOUVELLE VOIE PROGRAMME ROUTE DE FERNEY « SCA AMESPAR »**

JC. CHARLIER fait référence au Décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, les communes de plus de 2 000 habitants ont l'obligation de transmettre au Centre des Impôts Fonciers la liste alphabétique de l'ensemble des voies publiques ou privées du territoire communal, la « *Notification de la dénomination étant devenue une obligation foncière* ».

Afin de respecter les règles en application concernant l'adressage, il porte à la connaissance du Conseil Municipal, la nomination de la voie de desserte privée des 17 logements dont 5 sociaux (1 bâtiment et 9 villas) au lieudit Magny (parcelle BK130).

Le choix d'odonyme porte sur : « Impasse du Cerf ».

#### **9. TRAVAUX DE SECURISATION DES DEPLACEMENTS DOUX ROUTE D'ORNEX : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE DEPARTEMENT, LES COMMUNES D'ORNEX ET DE PREVESSIN-MOENS**

JC. CHARLIER explique au conseil que dans le cadre de la sécurisation des déplacements doux à Moëns, sur l'emprise du domaine routier départemental, les communes d'Ornex et Prévessin-Moëns, et le Département ont convenu de signer une convention portant sur les engagements respectifs de chacune des parties vis-à-vis de cette opération sous maîtrise d'ouvrage des deux communes, chacune sur leur territoire.

Ce projet a consisté notamment en :

- le réaménagement des cheminements mode doux le long de la RD 78G, entre les PR 0+310 et 0+762,
- la pose de bordures et l'aménagement d'un trottoir accessible aux PMR,
- la création d'une piste cyclable contigüe au trottoir,
- le recalibrage de la chaussée,
- la création d'une bande cyclable,
- la mise en place de signalisations horizontales et verticales,
- et l'adaptation du dispositif d'assainissement et l'installation d'avaloirs.

Le financement de l'opération d'investissement est assuré par les communes d'Ornex et Prévessin-Moëns.

Le Département de l'Ain réalisera le renouvellement de la couche de roulement de la RD 78G du PR 0+310 au PR 0+762 (chaussée), sur le marché départemental et pour un montant de 71 000 € TTC.

La commune de Prévessin-Moëns financera, sous forme de participation, 50% de la couche de roulement de la RD 78G située sur sa commune. Le montant est évalué à 8 950 € HT.

Cette participation sera versée au Département sur production d'un titre de recettes au vu d'un récapitulatif des dépenses

*Délibération : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, pour signer cette convention jointe en annexe.*

#### **10. LOCATION DE MATERIEL DE SONORISATION : CAUTION**

B. FRAMMERY explique au conseil que La commune a acquis un matériel de sonorisation de marque Yamaha Stagepas 600BT qui est utilisé pour les événements communaux, mais également loués par des utilisateurs externes, notamment des associations locales.

Elle indique que la commune souhaite que la mise à disposition de la sonorisation donne lieu au dépôt préalable d'une caution, qu'il est proposé de fixer à 500 €.

*Délibération : le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à mettre la mise en place cette caution au montant précité.*

#### **11. LOCATION DU FOUR COMMUNAL : REMBOURSEMENT**

L. ANSELLEM explique au conseil qu'un événement privé a eu lieu au « Four Communal » à Brétigny le week-end du 1er et 2 février 2020. Cependant, en raison de travaux effectués sur ce secteur la semaine précédente par une entreprise externe, la locataire a dû faire face à des désagréments importants suite à la coupure totale d'eau au niveau du four.

Elle propose de procéder au remboursement de cette location, soit un montant de 80 €.

*Délibération : le conseil municipal, à l'unanimité,*

- *approuve le remboursement de la location telle que précitée ;*
- *autorise madame la maire à signer les documents afférents.*

#### **12. ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 : TENUE DES BUREAUX DE VOTE**

M. COIN indique que la commune a été destinataire d'une circulaire du sous-préfet qui s'inquiète du peu de demandes de rendez-vous pour le dépôt des listes de candidats et rappelant que ce dépôt ne se fait que sur rendez-vous.

D'autre part, M. COIN précise que toutes les modalités liées aux élections sont disponibles sur le site internet de la Préfecture.

Concernant la tenue des bureaux de vote, il rappelle la loi stipule que le président des bureaux de vote est le Maire ou les adjoints, ou les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. Chaque liste a le droit à un assesseur par

bureau et le secrétariat du bureau peut être tenu par une personne inscrite sur une liste, ou un agent communal ou par les 2.

Afin de pouvoir préparer tous les tableaux et signer les arrêtés dans le temps imparti, M. COIN demande aux volontaires de répondre rapidement au questionnaire qu'il va faire circuler et indique qu'une réunion préalable de répartition des tâches (président / assesseurs) sera organisée la semaine du 9 mars.

### **13. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- décision du 04/11/2019 portant sur un ajout d'encaissement lié à des pertes ou détériorations du matériel ou d'ouvrages en prêt de la régie de recettes bibliothèque ;
- décision du 07/11/2019 pour la suppression des tarifs copies et télécopies du service Urbanisme ;
- décision du 08/11/2019 relative aux tarifs communaux à compter du 10/11/2019 ;
- contrat avec l'Entreprise d'Insertion des Jeunes Adultes de l'Ain pour l'entretien de plantations pour un montant de 8 580 € TTC, pour du désherbage pour un montant de 6 600 € TTC et pour l'entretien des abords des chemins ruraux pour un montant de 4 990 € TTC ;
- contrat avec la société NBM pour la maintenance du système informatique jusqu'au 30/04/2020 pour un montant de 7 040 € TTC ;
- contrat avec la société NEOPOST pour l'acquisition d'une plieuse avec mise sous pli pour un montant de 6 927,60 € TTC ;
- contrat avec la société SIGNALYON pour la signalétique de l'espace Diderot pour un montant de 6 012 € TTC ;
- contrat avec la société 5HE pour l'acquisition de silhouettes piétons pour un montant de 4 732.80 € TTC ;
- contrat avec la société SALENDRE pour le remplacement d'un candélabre accidenté route de St Genis pour un montant de 4 282.80 € TTC (remboursés par l'assurance) ;
- contrat avec la société SALENDRE pour le remplacement d'un candélabre accidenté à l'intersection route de St Genis / impasse du Mandement pour un montant de 4 282.80 € TTC ;
- contrat avec la société SCPA DEYGAS-PERRACHON & associés pour la défense de la Commune sur un contentieux d'urbanisme pour un montant de 4 200 € TTC.

### **14. RECENSEMENT**

M. COIN indique que la commune avait 4 605 logements à collecter, soit 700 de plus qu'en 2015. A ce jour il reste 288 logements à recenser pour lesquels la commune a demandé l'octroi d'une semaine supplémentaire à l'INSEE.

Il précise que 93, 7% des logements ont été recensés et que les premiers chiffres font ressortir :

- 83 % de résidences principales, soit 8 470 habitant ;
- 17 % de résidences non principales, dont 48 % sont des logements vacants, 36 % des résidences secondaires (contre 49% en 2015) et 16 % de logements occasionnels ;

- la moyenne d'habitants par logement était de 2.50 en 2015, elle est de 2.39 aujourd'hui, ce qui est conforme à la tendance nationale.

## **15. EVENEMENTS A VENIR**

Mme la Maire indique que l'époux de Christiane LEVRARD vient de lui communiquer la date des obsèques civiles : elles auront lieu le 24 février à 14h30 au cimetière de Prévessin-Moëns.

S'agissant du dernier conseil municipal de cette mandature, Mme la Maire tient à remercier les maires-adjoints et l'ensemble de l'équipe municipale pour son investissement : certains ne continuent pas mais apportent leur soutien, tel Christine MARTIN, et elle tient à saluer tout le travail accompli avec les agents communaux dans l'action sociale. Concernant B. FRAMMERY, elle salue également son engagement au poste de 1<sup>er</sup> adjoint et se fait le porte-parole des conseillers pour lui adresser une belle continuation dans ses futures activités personnelles. B. FRAMMERY remercie Mme la Maire pour lui avoir fait connaître l'équipe municipale avec laquelle il a été très heureux de travailler pendant ces 6 années, le tout avec l'accompagnement une équipe d'agents motivée et consciencieuse pour laquelle son estime n'a cessé de croître au fil des mois.

W. GRANDPRÉ ajoute que les 6 ans se sont écoulés très vite et remercie Gilles GOUDET ainsi que tous les agents pour la qualité de leur travail. Il remercie également Christine et Bertrand avec lesquels il a eu grand plaisir à travailler, ainsi que Mme la Maire pour l'avoir amené à relever ce challenge.

F. GUITTON, pour sa part, tient à préciser qu'il a été impressionné par le côté constructif de cette mandature, chose qu'il n'a pas forcément constaté précédemment. Il souligne l'esprit d'équipe qui a permis de tenir la distance et élever le débat et son niveau et souhaite que cela perdure. La nouvelle équipe qui va arriver se doit de rester vigilante sur le terrain, combative, et surtout maintenir la diffusion de l'information et se faire connaître des administrés. Il remercie Mme la Maire pour sa pugnacité et félicite les fonctionnaires qui ont su mettre en œuvre la volonté politique.

- **Car pour l'Art Pierre et le loup**  
*Mercredi 19 février,*
- **Bourse aux vélos**  
*Samedi 7 mars*
- **Colon Tour**  
*Samedi 21 mars à la Salle Polyvalente Gaston Laverrière*
- **Car pour l'Art Léon le petit papillon**  
*Mercredi 4 avril – inscription à la Maison des Familles*

La séance a été levée à 22h20.